

DELEGATION DE Mme Véronique FAYET

D -20070167

Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Autorisation. Signature.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1977, la ville de Bordeaux s'est engagée dans les différents dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville.

Des opérations « Habitat et Vie Sociale » sur Bacalan et les Aubiers, au Contrat de Ville en passant par la convention « Développement Social des Quartiers » sur Saint Michel, ces outils ont démontré qu'ils pouvaient sensiblement améliorer les conditions de vie des habitants et accompagner de manière pertinente les évolutions de notre territoire et les nombreux projets urbains mis en œuvre dans les quartiers.

Proximité, réactivité, transversalité sont au cœur des pratiques des équipes municipales chargées de ces missions. La contribution majeure que la Ville apporte au travers des actions menées est aujourd'hui clairement identifiée et le rôle important qu'elle permet en matière de création de lien social est reconnu.

Enfin le partenariat, qu'il soit institutionnel ou de terrain, que ce cadre implique constitue une opportunité tant fonctionnelle que financière qui justifie une fois encore de prolonger cet engagement.

Un nouveau Contrat Urbain de Cohésion Sociale a donc été élaboré à l'échelle des sept quartiers prioritaires que compte la ville :

- Bacalan
- Bastide Benauges
- Chartrons Nord
- Grand Parc
- Le Lac
- Saint Michel
- Saint Jean/ Belcier / Carle Vernet

Il pose pour les années à venir les axes prioritaires d'intervention ainsi que les plans d'actions qui en découlent.

Il fixe aussi les secteurs et les besoins sur lesquels l'ensemble des signataires, Etat, Conseil Régional, CUB, CAF, s'engagent, aux côtés de la ville à concentrer leurs politiques et leurs moyens.

C'est pourquoi, je vous demande,

- d'approuver le Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et à le soumettre aux autres signataires.

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)
de BORDEAUX**

Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu le décret n° 2006-945 du 28 juillet 2006 relatif à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances,

Vu la décision du Comité interministériel de la ville du 9 mars 2006 initiant la démarche d'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale,

Vu la circulaire du ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des CUCS,

Vu la circulaire du Délégué interministériel à la ville du 15 septembre 2006 relative à la géographie prioritaire des CUCS, contenu et calendrier de mise en oeuvre,

Vu la délibération de la Communauté Urbaine de Bordeaux du 23 février 2007 relative aux contrats urbains de cohésion sociale et à l'orientation communautaire de la politique de la ville sur trois ans,

Vu la délibération du Conseil municipal de Bordeaux du _____ relative au contrat urbain de cohésion sociale de Bordeaux, signé entre l'Etat, la commune et la communauté urbaine,

L'Etat, représenté par le préfet de la Gironde, délégué territorial de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, la commune de Bordeaux, représentée par le maire de Bordeaux, la communauté urbaine de Bordeaux représentée par le président,

Conviennent ce qui suit :

Article 1

L'Etat, la commune de Bordeaux et la communauté urbaine de Bordeaux, s'engagent, sur une durée de trois ans renouvelable une fois, à mettre conjointement en oeuvre le projet des quartiers Bacalan, Benauges, le Lac, Saint-Jean/Belcier, Carle Vernet, Chartrons nord, Grand-Parc, Saint-Michel décliné dans le présent document, intitulé « contrat urbain de cohésion sociale de Bordeaux ».

Article 2

Le présent contrat sera complété par des annexes précisant :

- ✓ Le plan d'action à mettre en oeuvre pendant la durée du contrat sur la base de fiches action
- ✓ Les modalités de suivi du programme d'action (indicateurs)

Article 3

Le préfet de la Gironde, le maire de Bordeaux et le président de la Communauté Urbaine de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent contrat.

Fait à Bordeaux, le

L'Etat, représenté par le
PREFET DE LA GIRONDE,
Délégué territorial de l'Agence Nationale
pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des
Chances

La commune de Bordeaux
représentée par
Monsieur Alain JUPPE
Maire de Bordeaux

La Communauté Urbaine de Bordeaux
représentée par

M. LE MAIRE. -

On va intervertir l'ordre de présentation parce que Mme FAYET doit se rendre à la Région. Donc elle a souhaité intervenir à ce stade.

On vous laisse le temps de prendre vos dossiers. C'est donc le 167.

MME FAYET. -

Merci. Mes chers collègues quelques mots pour présenter ce Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui est quand même important puisqu'il nous engage pour la période 2007 / 2012.

Tout d'abord pour saluer la continuité de l'Etat sur cette politique, puisqu'on sait bien que ces politiques qui sont essentiellement des politiques de prévention ne portent leurs fruits que dans la durée. Donc ces Contrats Urbains de Cohésion Sociale sont la suite des Contrats de Villes que vous connaissiez auparavant.

Nous avons toujours à Bordeaux 7 quartiers qui sont identifiés par l'Etat comme des quartiers en difficulté. J'allais dire toujours 7, parce qu'effectivement on pourrait espérer qu'après quelques années de travail certains quartiers sortent de ces labels. Mais en même temps on peut aussi dire que ce sont des quartiers qui vont mieux dans l'ensemble. Dans notre agglomération nous n'avons pas de zones de non droit, contrairement à certaines agglomérations. Nous n'avons pratiquement pas eu d'émeutes en 2005. Ce sont des signes.

Donc l'objectif que nous nous étions fixé pour la période 2000 / 2006 qui était « mieux vivre ensemble dans les quartiers » me semble atteint. Je pense que les élus de quartiers ne me contrediront pas, il y a dans nos quartiers un climat apaisé, un climat peut-être de fraternité plus visible, même s'il est difficile à mesurer.

Le bilan que nous avons fait du Contrat de Ville, dont une partie est annexée à votre document, est plutôt satisfaisant puisqu'il met l'accent sur la qualité de la coordination qui a été faite auprès des acteurs de quartiers : les associations, les habitants, tous les professionnels de terrain, que ce soit les organismes HLM, la police, les centres sociaux.

Donc la ville a bien été identifiée comme le porteur de ces politiques contractuelles, et elle a su créer un pacte de confiance – ce sont les mots du Cabinet Place qui a fait cette évaluation – avec les acteurs de terrain, qui, à travers cette politique menée avec constance depuis une dizaine d'années pour nous, ont trouvé auprès de la municipalité à la fois de la connaissance et de la reconnaissance.

Je crois que c'est important de rendre hommage à cet égard à notre équipe du Développement Social et Urbain qui anime à peu près toutes les six semaines dans chaque quartier des CLIP, des Comités Locaux pour l'Insertion et la Prévention, sous l'autorité de Véronique DELANNOY D.G.A. à la Ville, et de Patrick TOURNACHE(?) Directeur du Développement Social et Urbain. Je pense que cette constance dans les échanges, dans le travail de proximité, c'est cela qui porte ses fruits et c'est cela qui produit ce pacte de confiance.

Véronique DELANNOY et Patrick TOURNACHE sont assistés de quatre agents de développement qui chacun ont en charge deux quartiers, et de trois coordonnateurs de terrain pour toutes les questions de sécurité et de prévention de la délinquance.

Pour l'élaboration de ce CUCS, la méthode de travail vous est expliquée. Je m'y attarde un instant parce qu'elle est assez exemplaire.

Nous avons fait dans chaque quartier un diagnostic en marchant, qui, sur une journée complète, a permis avec l'ensemble des acteurs de terrain et un groupe d'habitants de faire le diagnostic de ce qui allait, de ce qui n'allait pas, de ce qui avait été fait, de ce qui n'avait pas été fait. Cela s'est passé en novembre ou décembre.

Puis aussi en janvier 2007 une journée de synthèse et de validation des orientations pour construire ces tableaux par quartier que vous avez dans le document, que l'on peut résumer autour de quatre axes stratégiques qui sont combinés différemment selon les quartiers :

- Un axe qui est le développement social qui recouvre toute la question sportive, éducative, culturelle, santé, etc.

- Un axe qui porte sur le développement urbain, particulièrement les mutations de la ville, puisque la plupart de ces quartiers qui sont dans le CUCS sont des quartiers en grande mutation.

- Un axe développement économique.

- Et un quatrième axe qui porte sur la sécurité et la prévention de la délinquance.

Donc nous avons pu grâce à ce travail de concertation dans les quartiers développer de nouveaux objectifs.

Comme vous avez pu le voir dans les tableaux, ce n'est pas forcément la Direction du Développement Social et Urbain qui fait, mais elle a plutôt une position de facilitateur, de coordonnateur, de veille, de remontée des besoins auprès des partenaires, auprès des services municipaux, et puis surtout un effet de levier grâce aux financements mis en place par la Ville qui permettent d'aller chercher d'autres co-financements sur des projets.

Enfin pour terminer, peut-être exprimer un vœu et une petite inquiétude.

Un vœu qui fait suite au bilan qui a été fait du Contrat de Ville, le vœu que nous puissions travailler de manière un peu plus transversale en interne.

En effet, il est évident que la coordination est très bonne au niveau municipal avec tout ce qui touche à l'humain : le Conseil Local de Santé, le COBAD(?), les Contrats Enfance Jeunesse, le CLSPD, etc. En revanche les évaluateurs nous disent qu'on peut mieux faire - je crois que c'est encourageant - qu'il y a des marges de progrès quant à la coordination entre ce travail de cohésion sociale et territoriale avec l'axe du développement urbain et l'axe du développement économique, car comme je le rappelais tout à l'heure, les quartiers CUCS sont des quartiers à grande mutation urbaine et je pense qu'il faut encore affiner cette coordination interne, cette transversalité si importante.

Enfin une petite crainte que nous allons essayer de surmonter avec l'aide de la préfecture, puisque maintenant ce n'est plus la préfecture qui va financer les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, mais l'Agence Nationale de Cohésion Sociale, et que donc les autorisations de financement maintenant vont être centralisées au niveau de l'Agence.

Effectivement, cela peut être compliqué pour de toutes petites associations. Nous veillerons avec le préfet à ce que cette centralisation nouvelle – 2007, année expérimentale – ne pénalise pas le financement des petites associations de terrain qui ont grand besoin que les financements arrivent en temps et en heure.

Je pense que nous pourrons avec le préfet faire ce travail de vigilance et surmonter cette difficulté.

Voilà ce que je voulais dire, mes chers collègues, pour présenter ce Contrat de Cohésion Sociale et Urbain, qui a été bien évidemment – peut-être certains interviendront – bâti en lien avec les élus de quartiers et les élus thématiques.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme PARCELIER.

MME PARCELIER. -

Je voudrais parler en ce qui concerne la Bastide de l'excellent travail préparatoire qui a été réalisé pour élaborer de Contrat, notamment le plan d'actions à l'échelle du quartier.

Excellent travail préparatoire car véritablement tous les acteurs du quartier et des habitants ont été concertés et ont participé à un certain nombre de réunions.

C'est pourquoi les 5 axes qui ont été choisis pour la Bastide sont particulièrement adaptés aux préoccupations des habitants et des acteurs notamment associatifs.

Quelques exemples au niveau du plan d'actions.

Le premier exemple c'est tout ce qui concerne l'évolution du quartier et le suivi au plus près de cette évolution de quartier par les habitants dans le cadre de la grande concertation qui est menée, notamment sur l'évolution du quartier de la Benauges qui préoccupe beaucoup les habitants. Ils seront associés de façon permanente à cette évolution.

Mention aussi pour la Cité des Fleurs qui est une enclave que chacun connaît. Dans ce plan d'actions il est bien noté qu'il faudra porter une attention spécifique pour que tous les habitants de la Cité des Fleurs puissent participer aux activités tant pour les enfants que pour les adultes, voir comment amener ces habitants vers les activités du quartier.

Cela c'est le premier exemple sur l'évolution du quartier.

Deuxième exemple de ce plan d'actions, c'est ce qui concerne la coordination des acteurs et des activités. Il y a d'excellents acteurs associatifs tant au niveau des loisirs, que du sport, que sur le plan éducatif. Il y a une coordination à renforcer et aussi une complémentarité véritable à mettre en place. Ceci est prévu dans le plan d'actions.

Dans ce plan d'actions il est aussi souligné le soutien à la ZEP, aux acteurs de la ZEP. C'est une ZEP excessivement dynamique qui met en place des actions permanentes. Il s'agit de soutenir cette dynamique. Notamment va être signée le mois prochain une convention avec le Conservatoire Nationale de Région pour le travail sur le quartier. C'est un exemple important qui nécessite que nous soyons le plus présents possible auprès des acteurs de la ZEP.

Enfin un dernier exemple parmi d'autres de ce plan d'actions. Il est noté que nous devons favoriser le lien entre les anciens et les nouveaux habitants par des actions associatives que nous devons soutenir.

Voici donc quelques exemples de ce plan d'actions. Il y en a beaucoup d'autres. Je pense très clairement que les Bastidiens retrouveront parfaitement les priorités qui leur tiennent à cœur dans ce plan d'actions.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. JAULT.

M. JAULT. -

Monsieur le Maire, je vais vous soumettre quelques observations et quelques propositions qui me sont venues à l'esprit. Ce sera peut-être une ou deux idées de plus à propos du plan sur le quartier Bastide / Benauges. Mais en fait il n'est pas foncièrement différent des plans développés sur les autres quartiers de la ville. Ce que je regrette c'est que ça manque un peu d'imagination. On fait appel à des techniques sinon éprouvées, tout au moins utilisées déjà depuis pas mal de temps.

Mais je vais essayer d'éclaircir certaines choses que je n'ai pas comprises.

D'abord l'Atelier d'Urbanisme. Je voudrais qu'on me définisse ce qu'est un urbanisme utopique.

Et que je sache, l'Association Bruit du Frigo n'est pas une émanation des habitants du quartier de la Bastide.

Vous parlez d'un groupe de travail, puis de plusieurs afin de suivre le projet urbain dans sa globalité.

Puisque vous faites des tas de propositions sur des créations de Conseils de quartiers, ou de groupes de travail, je voudrais quand même que les élus locaux, même s'ils

n'appartiennent pas à la majorité existante, y soient systématiquement associés, ou au moins soient informés.

J'apprends par Muriel PARCELIER qu'il existe des groupes de concertation, etc. C'est la première fois que j'en entends parler. Jamais on ne reçoit de convocation ou d'invitation. Je pense que nous sommes des citoyens élus comme les autres et j'aimerais bien que nous puissions en profiter.

De même, comment comptez-vous informer les acteurs et les habitants du quartier ? Est-ce que ce sera toujours par le biais des Conseils de quartiers ? Pensez-vous dans ce cas les maintenir dans leur forme actuelle ? Informerez-vous les habitants de la même façon avec ces Conseils de quartiers tels qu'ils sont ?

L'insertion professionnelle des jeunes du quartier : insertion, oui, après formation de nos jeunes dans les entreprises du quartier, en particulier les artisans de la zone franche. Que je sache, les jeunes du quartier n'ont absolument pas bénéficié de l'implantation des entreprises, qu'elles soient artisanales ou commerciales, sur la zone franche. Je crois que là il y a eu un défaut, celui de ne pas avoir établi une charte sociale dès lors qu'on a entrepris la constitution de cette zone franche. Nous l'avions proposée il y a assez longtemps, je m'en souviens, avec Gilles SAVARY, mais cela n'a pas été suivi d'effet, et il est vrai que les jeunes n'ont pas pu en profiter.

La découverte des métiers, les séjours en entreprises, tout cela est déjà en cours dans trois des principaux établissements du quartier – je vous le signale - qui se sont rapprochés des entreprises de la Chambre des Métiers pour réaliser des stages d'ouverture, d'initiation et de présentation non seulement aux lycéens mais aussi aux collégiens.

De même les chantiers d'insertion, à mon avis, doivent être réservés aux adultes en grande difficulté et non pas aux jeunes. Pour les jeunes c'est la formation en alternance qu'il faut privilégier. Malheureusement les offres sont de plus en plus restreintes. C'est dommage parce que c'est encore le meilleur moyen d'insérer le jeune dans une profession.

La poursuite du projet urbain : de la même façon je demanderai à participer au comité de pilotage et au suivi du projet avec participation aux différents groupes de travail que vous proposez d'installer sur le quartier.

Conforter et développer les actions de prévention : il faut poursuivre le bon travail qu'avait entrepris la veille éducative, travail qu'elle continue à réaliser. Je renouvelle par contre mon opposition à la médiation dans les écoles par les pairs, encore moins au niveau des collèges. En effet, le médiateur issu du même groupe scolaire ne peut en aucun cas devenir ou constituer un référent éducatif. Or c'est de cela que les enfants ont besoin. L'enfant ne se construit qu'à travers l'exemple et les règles d'éducation citoyenne conduisant à une vie sociale acceptable.

A propos des correspondants de quartiers, je tiens à y revenir, où en est leur situation professionnelle ? Vont-ils bientôt bénéficier d'un statut et d'une formation appropriée ? Il conviendrait en tout cas sur la Ville de Bordeaux de réaliser un bilan de leur action sur le territoire concerné et de mettre en route un système d'évaluation de leur action.

Quant à la prévention de la récidive, elle se décide à mon avis dès la première infraction ou le premier délit. La meilleure réponse semble tenir dans une double orientation :

L'application d'une sanction / réparation par le biais de la médiation pénale et des peines de substitution, suivie d'une prise en charge éducative dont la fermeté varie en fonction du délit ou de l'infraction. Mais celle-ci doit pouvoir intégrer l'internat de proximité, voire éventuellement la prise en charge de structures spécialisées, et pourquoi pas au sein de l'Armée. Cet organisme a fait ses preuves dans la formation de nombreux jeunes français à des métiers très diversifiés pendant les périodes où il existait encore le service militaire.

(Brouhaha - Exclamations)

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, le monde change. Il faut en tenir compte.

Continuons.

M. JAULT. -

De même je vous demanderai de m'expliquer ce qu'est le projet de Maisons Relais. Peut-on avoir une notion des critères et valeurs contenus dans ce concept ?

Enfin cinquième proposition, développer le tissu associatif. Favoriser l'implication des habitants dans la vie du quartier : pour ce faire faut-il favoriser la création de nouvelles associations autour de thématiques sociales, culturelles ou environnementales en donnant toute liberté aux habitants de structurer et de faire fonctionner celles-ci sans faire appel aux structures déjà en place dont les actions et projets sont répertoriés de longue date et manquent souvent d'adaptation aux évolutions sociales locales ?

Voilà Monsieur le Maire quelques propositions susceptibles d'apporter une pierre à la construction de cette société locale actuellement en panne, sinon en désarroi.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme BOURRAGUE.

MME BOURRAGUE. -

Merci Monsieur le Maire. En m'associant aux réflexions qui sont faites sur ces quartiers j'aurais voulu attirer l'attention dans ce contrat sur les problèmes des espaces verts collectifs, notamment dans le quartier Chartrons / Saint-Louis.

L'espace vert collectif de Dupaty est bien en route, il est en train de s'agrandir, mais il semble que nous manquions encore d'un petit espace vert collectif avec jeux d'enfants dans le quartier Saint-Louis.

Quant au Grand Parc, je trouve que le contrat prévoit d'investir davantage le Parc Rivière. C'est une excellente initiative, car cette Maison du Jardinier est une réalisation unique et vraiment appréciée aussi bien par les écoles que par le public. Elle fonctionne très bien.

Pour la résidentialisation du parc de logements d'Aquitanis, elle est très attendue, mais au-delà je crois qu'une réflexion sur la rénovation des espaces verts est à conduire. Même si aujourd'hui le jardin d'enfants et le City Stade sont neufs, d'autres quartiers à l'intérieur de ce grand espace du Grand Parc ont besoin d'une attention particulière.

Notamment, je demande qu'on essaie de prévoir des distributeurs de sacs « sani-chiens » qui, compte tenu du besoin de propreté des pelouses, seront très demandés par les enfants et les parents qui accompagnent.

Ensuite, sur la structure Clithène, sa pérennisation est assurée. Nous avons fait une nouvelle intervention auprès du Ministre de l'Éducation M. de Robien qui a confirmé le maintien de cette structure.

On propose dans ce contrat une remise à neuf de l'extérieur des locaux. Je pense qu'il faut envisager un vrai projet de locaux pour cette structure. Dans la prospection de ces locaux je voudrais reparler de l'annexe Schweitzer du lycée Condorcet qui sera libérée dans deux ou trois ans quand la Région aura lancé la deuxième tranche du lycée Condorcet. Ces locaux permettront de réinstaller d'une façon pérenne le collège Clithène qui en même temps pourra être desservi par le tram Saint-Louis / Emile Counord.

Une question plus importante me semble être la Zone d'Éducation Prioritaire pour le collège du Grand Parc. Cette Zone d'Éducation Prioritaire a été étudiée depuis de nombreuses années. Elle revient au jour alors que l'Académie donne à ce collège les mêmes moyens que les Zones d'Éducation Prioritaire.

Compte tenu des résultats dans beaucoup d'endroits des Zones d'Éducation Prioritaire, qui sont à la fois une nouvelle ou une ancienne problématique qui n'a pas beaucoup donné de résultats, je pense qu'il faut continuer à obtenir de l'Académie les moyens des ZEP sans une inscription en ZEP.

Sur Bordeaux-Lac beaucoup d'associations sont créées. Il semble que c'est la citoyenneté et la parentalité qu'il faut vraiment renforcer.

Si cette vie associative est très dynamique, je crois que parmi les bénévoles qui agissent dans cette vie associative dynamique, il faut aussi trouver un moyen pour que leur engagement soit rémunéré par des actions particulières au sein de cette vie associative.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme CAZALET.

MME CAZALET. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne redirai pas ce que vient de dire ma collègue Chantal BOURRAGUE, mais je voudrais apporter très rapidement mon sentiment sur deux points précis.

Le premier, je vais repartir d'un fait précis qui est le dernier Conseil de Quartier qui s'est tenu en juin 2006 au cours duquel les résidents du Grand Parc nous ont fait part de leurs inquiétudes quant à la qualité et quant à l'amélioration de l'habitat. Je crois qu'il faut que nous soyons sur ce point très vigilants et que nous soyons de véritables accompagnateurs. Telle est leur demande.

Ensuite, toujours en restant dans le chapitre du développement urbain, je voudrais mettre l'accent sur un point qui me semble absolument essentiel. Le quartier du Grand Parc est en plein renouveau et en pleine redécouverte d'une partie de la population, à savoir les jeunes étudiants. Nous avons entre la zone des Chartrons et du Grand Parc cinq écoles

privées qui se sont installées dernièrement avec un effectif de plus 5000 jeunes gens qui cherchent à se loger et à vivre dans ce quartier.

Je crois qu'il est nécessaire de faire en sorte de faciliter l'évolution d'aménagements pour qu'ils puissent prendre part à la vie réelle de ce quartier.

Dans ce sens je crois que déjà le CROUS travaille à l'implantation d'une cafétéria qui leur permette d'avoir déjà un lieu de restauration.

Ce que je voudrais également souligner c'est l'effort que fait la Mairie de Bordeaux dans le sens de la rénovation, justement, de tout ce qui concerne le domaine de l'éducation. Je voudrais tirer un grand coup de chapeau à mon collègue en charge de ce secteur, car nous essayons depuis plusieurs années maintenant, et particulièrement depuis deux ans, de changer un peu l'image des écoles de ce quartier, ce qui est également une des préoccupations principales des parents d'élèves.

Je n'ai qu'un seul regret à formuler dans ce sens, à savoir que chaque année nous bénéficions d'un fonds FDAEC destiné en majeure partie à l'amélioration de ces écoles. Il se trouve que dans mon quartier le fonds FDAEC n'est jamais attribué avant les grandes vacances, période bien évidemment des grands travaux. Il nous faut attendre très souvent le mois de novembre pour que nous puissions disposer de ce fonds. C'est pour nous très très regrettable de ne pas pouvoir prendre en compte totalement et pleinement l'amélioration de ces écoles car je pense que les premières personnes à en être pénalisées sont les enfants du quartier.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

Mme DELAUNAY.

MME DELAUNAY. -

Il y a matière à beaucoup de réponses. Mais je voudrais commencer par quelques remarques générales.

Tout d'abord Mme FAYET a évoqué tout à l'heure le travail avec les élus pendant soi-disant toute une journée sur chaque quartier. Eh bien je pense que si les élus qui passent de nombreuses journées dans ces quartiers avaient été conviés, nous aurions pu mettre en commun un certain nombre d'idées qui m'auraient paru fructueuses et dont je vais essayer d'en dire quelques-unes. C'est la première remarque.

Deuxième remarque générale : j'ai trouvé dans l'introduction de ce texte beaucoup d'idées généreuses, de grandes paroles, mais j'oserais dire aussi beaucoup de blabla au regard de moyens financiers

(Brouhaha)

MME DELAUNAY. -

J'espère que je serai écoutée avec la même attention que mes prédécesseurs. En effet, Mme FAYET, en effet vous tous, les zones sensibles le sont toujours. Je ne suis pas sûre que nous devions nous en réjouir.

J'ai trouvé une phrase qui frôle la provocation, disons-le, Monsieur le Maire : « La nécessité d'y concentrer les moyens ne peut être remise en cause ». Est-ce que depuis le début de vos mandatures les moyens ont réellement été concentrés à Bordeaux sur les zones sensibles ou difficiles ? Je ne le crois pas.

(Brouhaha)

MME DELAUNAY. -

Tout au contraire ce sont les quartiers favorisés qui ont vu la concentration de ces moyens...

M. LE MAIRE. -

La Bastide, par exemple...

MME DELAUNAY. -

Je serais pour ma part très heureuse d'avoir un jour une étude relative, dans les différents quartiers, des moyens dont ont été dotés ces quartiers.

A ce propos je dirai que derrière toutes ces intentions généreuses, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je n'ai pas trouvé de financement. La grande faiblesse de ce projet c'est que nous n'avons aucun renseignement sur le financement possible. Je crois que c'est un peu vrai pour tout ce qui concerne le Plan de Cohésion Sociale au niveau national.

J'en viens, si vous le voulez bien, au quartier Chartrons / Grand Parc qui vient d'être évoqué. Quelques remarques.

J'ai considéré beaucoup des actions énumérées comme étant incompréhensibles.

Mme BOURRAGUE, ce qui montre son antériorité en politique par rapport à moi, a compris ce qu'était la résidentialisation. Moi pas. Je ne sais pas exactement de quoi il s'agit. J'aimerais comprendre. S'agit-il de la réfection des locaux ? D'une nouvelle gestion du parc d'Aquitanis... ?

M. LE MAIRE. -

Il suffit d'en parler deux minutes avec les bailleurs sociaux pour comprendre. Il faut rencontrer le Président d'Aquitanis.

MME DELAUNAY. -

Je suis sûre que vous nous l'expliquerez, mais cette explication...

M. LE MAIRE. -

Je me le suis fait expliquer moi-même, mais c'est à la portée, je crois, de tous les élus.

MME DELAUNAY. -

Cette explication aurait pu être contenue dans le texte.

Un deuxième exemple d'action incompréhensible, c'est celui « d'investir » le Parc Rivière. Que signifie investir le Parc Rivière ? Pour ma part au sujet du Parc Rivière il n'y a qu'une

chose à faire c'est de l'ouvrir sur le Grand Parc car les habitants du Grand Parc n'y vont pas. Je trouve cela extrêmement regrettable.

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Mme DELAUNAY a la parole, mes chers collègues, et elle seule.

Vous n'avez pas la parole, M. GAÜZERE !

MME DELAUNAY. -

Puis-je parler des actions que je trouve retardées ? Par exemple il est évoqué de revoir les entrées du quartier du Grand Parc pour le mettre, je l'espère, plus en synergie avec l'ensemble de la Ville.

Je me permets de vous rappeler Monsieur le Maire – c'est un point important – que l'agence A'URBA a déposé sur votre bureau en 1999 un projet de révision et de revitalisation du Grand Parc qui comportait déjà ce point. Il est évident que 8 ans après ce point est toujours non résolu et non observé, et le projet d'A'URBA a été mis dans les tiroirs.

Autre point. Il y a des actions qui sont ignorées. Mme BOURRAGUE a évoqué effectivement le lycée Condorcet. Je me suis réjouie en entendant cela, mais ce n'était point pour dire les difficultés actuelles de ce lycée et les questions qui se posent à lui quand il s'agit de mettre à proximité des logements des enseignants les dispositifs de relogement du Village Andalou et d'autres secteurs.

Je crois qu'il y a un véritable problème de proximité qui va se poser et qui mérite que nous y répondions, alors qu'au contraire, j'en ai eu encore la confirmation avant-hier, les dernières réunions sur ce sujet au lycée Condorcet ont été ignorées par les représentants de la municipalité.

Je voudrais dire quelques mots sur ce qui m'a réjoui d'une certaine manière, c'est-à-dire un certain nombre d'actions qui ont été annexées, en particulier l'atelier retouche / couture qui est déjà créé mais qui me conduit quand même à une remarque.

Il est question à propos de ce quartier de revigorer les clauses sociales. Je trouve que la pilule est un peu grosse quand M. JAUFFRET a lui-même retoqué ma demande que les fonds du FDAEC soient utilisés par le biais des entreprises d'insertion du quartier pour la rénovation des écoles. Cela me permet une réponse à Mme CAZALET qui trouve que nous ne donnons pas le FDAEC assez tôt, ou pas à l'heure qu'il lui faut... enfin qu'on n'obéit pas comme il convient, alors que depuis de nombreux FDAEC je nourris les écoles d'importantes réhabilitations...

(Brouhaha – Exclamations)

MME DELAUNAY. -

Les Directeurs en tout cas s'en réjouissent, et c'est grâce au devis que j'ai fait réaliser sur l'école élémentaire Condorcet, qu'au lieu de faire la réfection d'une classe pour 22.000 euros, nous pourrions faire la réfection du hall d'entrée, de la cage d'escalier, de la salle des professeurs et d'une classe pour le même prix !

M. JAUFFRET pourra vous le confirmer, et je pense que Mme CAZALET ne peut que s'en réjouir.

Sur le dernier point que je veux évoquer, je dois dire qu'il y a une nuance d'humour. Je soutiens une association, la Fédération des Œuvres Laïques, qui a déposé un projet de construction d'une œuvre d'art au centre du Grand Parc avec le concours des habitants.

Ce projet est en panne depuis pratiquement deux ans. Pourquoi ? Parce que nous n'avons pas de réponse de la municipalité pour nous autoriser à l'implanter dans un lieu. Le financement est là. Tout est là. Le dernier courrier à Mme (?) date d'avril. Toujours pas de réponse.

Mme CAZALET, permettez-moi de vous le dire, c'était déjà comme ça l'année dernière. On le comprend, construire une statue avec des collégiens cela ne se fait pas au cœur de l'hiver. Donc chaque fois que le printemps arrive on nous dit : on va créer une commission et on vous répondra l'hiver prochain. Et donc ça fait deux ans.

Eh bien j'ai été très heureuse de trouver ce projet inscrit dans les intentions du Plan de Cohésion Sociale. C'est un bel hommage. J'espère qu'il se réalisera bientôt et que nous n'attendrons pas plusieurs printemps supplémentaires. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MOGA.

M. MOGA. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en tant qu'adjoint du quartier Saint-Jean / Belcier je suis très satisfait du fonctionnement de la mairie concernant les interventions et actions dans le cadre de la politique de la ville.

L'objectif étant, je vous le rappelle, l'élaboration de projets et développement d'actions répondant aux besoins du quartier, je voudrais souligner le partenariat qui existe entre la mairie, les différents partenaires du quartier que sont les écoles, le collège, la Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion, et les associations, notamment le Centre d'Animation Bordeaux Sud, le Centre d'Animation Argonne / Saint Genès, le Foyers des Jeunes Travailleurs Jacques Ellul, Astrolab et Phénix, les bailleurs, la SNCF, la prévention spécialisée et la police de secteur.

C'est vrai que la rencontre régulière toutes les semaines avec l'ensemble de ces partenaires à travers le comité de liaison inter-partenaires est riche en réflexions.

Monsieur le Maire, je vais vous citer certains exemples pour montrer que les actions sont vraiment très efficaces.

Je voudrais insister sur :

- L'accompagnement scolaire sur Saint-Jean / Belcier / Carle Vernet qui est fait à travers le Centre Social Bordeaux Sud, Astrolab et Saint-Genès / Argonne, notamment.

- L'accompagnement de l'opération de renouvellement urbain de l'îlot Saint-Jean avec la participation du comité de pilotage dédié au relogement des résidents.

Séance du lundi 2 avril 2007

- L'action sur la mémoire des habitants de la Résidence Saint-Jean. Cette action nommée « juste avant » réalisée par Isabelle KAISER avec les enfants du quartier qui vont bientôt réaliser un film.

- L'action d'auto-réalisation de logements menée par les Compagnons Bâisseurs, que vous connaissez bien.

- L'action de remobilisation par le travail : chantiers d'insertion propreté pour les personnes SDF, en lien avec le service des Espaces Verts, de la Propreté et de la SNCF.

J'ai rencontré d'anciens SDF qui sont maintenant employés de mairie. Ils sont très satisfaits qu'on leur ait permis de mettre le pied à l'étrier et de trouver un travail pérenne.

Il y a également le soutien aux projets associatifs et aux animations de quartiers.

Pour terminer je voudrais vous citer deux actions de prévention et de veille qui ont été mises en place dans le secteur.

La cellule de veille Saint-Jean a regroupé lors d'une réunion il y a à peine deux mois : les habitants concernés, les forces de police, le bailleur, les représentants de la ville alors qu'il régnait un sentiment d'insécurité, des inquiétudes et une ambiance très tendue entre la population locale et les jeunes présents en pied d'immeubles. Cette réunion un peu informelle a servi à rassurer énormément les habitants de cette résidence.

Et enfin nous avons mis en place récemment, sous la gouverne et avec l'aide de Véronique FAYET, une action de prévention qui nous tient à cœur, car je vous le rappelle, Monsieur le Maire « Bordeaux à cœur » est présent dans le quartier ; donc dans le cadre du bureau de la CLSPD il avait été souligné et adopté la proposition d'un projet de « prévention alcool » pour tenter d'endiguer le phénomène d'alcoolisme massif des jeunes, phénomène présent à la fois sur la Victoire et sur Paludate, bien souvent à l'origine des débordements constatés.

Après avoir rencontré les représentants des commerçants à ce sujet il s'avère que plusieurs problématiques se croisent sur ce territoire : problématiques de santé, de sécurité, de tranquillité publique. Aussi lors de l'assemblée plénière du dernier CLSPD vous avez acté la création d'un groupe de travail chargé de réfléchir à un projet global répondant à toutes ces problématiques.

Ce groupe est composé de la préfecture, de la police, de la justice, de la Ville de Bordeaux, de la CONNEX et des représentants des commerçants des deux secteurs.

Lors de la dernière réunion qui s'est déroulée le 21 mars à 14 h en mairie, plusieurs pistes de réflexion ont été lancées, notamment la mise en place d'un bus de nuit, un service de accompagnement des personnes à la fermeture des boîtes, le développement d'animations « Capitaines de soirées », les interventions ciblées de la police nationale en direction notamment des bars associatifs, et des travaux ont été envisagés par la ville : bordage, vidéosurveillance, etc. qui seront mis en place prochainement dans le quartier.

Je crois que toutes ces actions seront porteuses d'effets d'ici peu.

Avant de terminer mon propos je ne voudrais pas oublier tous les services de la mairie qui nous épaulent, nous, élus, dans ce domaine, et qui sont d'une grande efficacité.

M. LE MAIRE. -

Merci M. MOGA.

M. RESPAUD ;

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je crois que M. MOGA a eu raison de le faire, je l'appuie fortement là-dessus, il faut louer l'effort remarquable des associations qui agissent sur le secteur Saint-Jean / Belcier / Carle Vernet pour essayer de rendre la vie plus facile aux riverains sur ce secteur. Je crois que c'est un fait indéniable. Il les a citées. Il en a peut-être oublié une ou deux, mais l'idée était là. C'est vrai qu'on a un tissu associatif capable de répondre à un certain nombre de défis. On peut s'en réjouir.

Par contre quand je vois le plan d'actions Saint-Jean / Belcier / Carle Vernet je reste un peu sur ma faim. Je ne sais pas qui a dit tout à l'heure que c'est un peu verbeux. C'est vrai qu'il y a beaucoup trop de mots et pas assez de faits. Je vais vous donner un exemple.

Depuis 20 ans, depuis que je siége ici en tant que Conseiller Municipal, j'entends dire que c'est un secteur sur lequel il faut poursuivre l'amélioration de la propreté et l'entretien du quartier. Eh bien écoutez, heureusement que vous ne dites pas le contraire, Mme FAYET...

Il faut renforcer l'éclairage du quartier. C'est ce que j'entends depuis 20 ans. Heureusement que vous ne dites pas qu'il faut aller en sens inverse.

Il faut apporter une attention particulière et gérer la problématique globale du stationnement qui est effectivement un grand problème et qui le sera encore plus dans les années à venir.

C'est ce que j'appelle être un peu verbeux. C'est ce qu'on entend depuis 20 ans. On n'est pas arrivé au bout. Vous nous dites : on fait des efforts. Certes, peut-être faites-vous des efforts. Ce que je voudrais c'est que pour mesurer ces efforts - puisque vous nous dites que vous en faites - vous mettiez en place des indicateurs cohérents pour voir si effectivement la propreté et l'éclairage s'améliorent sur le secteur.

Moi je suis à peu près sûr qu'on est dans le bas de gamme de ce qui existe sur Bordeaux. Je vois mal comment vous me prouverez le contraire.

En tout cas tant qu'il n'y aura pas d'indicateurs vous ne pourrez pas savoir s'il y a ou pas progression. Je le regrette.

Le second point sur lequel je veux intervenir - je vais être court parce que M. MOGA a tout dit sur le dynamisme associatif dans ce quartier - c'est sur l'amélioration de la tranquillité publique.

Moi, là... Améliorer la tranquillité publique quand deux postes de police sur trois ont fermé dans ce quartier, je me dis quelle gageure ! Mme FAYET est forte ! Il ne faut quand même pas exagérer.

En plus vous nous dites qu'il faudrait identifier un lieu d'accueil ado-jeunes sur Saint-Jean. Mais Mme FAYET on l'avait ! Un centre d'animation, un centre social et culturel existait à

Barbey ! Il a été supprimé il y a 4 ans pour le mettre maintenant à l'Argonne ! Il y était ce centre !

Alors c'est vrai qu'il y a une Maison de Quartier à l'Union Saint-Jean qui fait un travail louable par rapport à un certain nombre de jeunes. Mais c'est vrai qu'il manque de l'autre côté un centre social et culturel qui pourrait prendre en charge et résoudre un certain nombre de problèmes d'adolescents tels qu'ils se posent par exemple à la Résidence Saint-Jean. Cela a été supprimé et c'est le résultat de votre politique !

Donc ne dites pas maintenant qu'il faut imaginer, qu'il faut identifier un lieu d'accueil. Il faut recréer – c'est comme ça qu'il faut le dire – un centre social et culturel sur Saint-Jean parce que c'est indispensable.

Un autre point, Mme FAYET. Je ne vous demande pas une réponse tout de suite. Vous mettez : « Actions à imaginer en direction des clients de la prostitution ». Dites-moi à quoi vous pensez...

(Brouhaha – Rires)

M. LE MAIRE. -

Un peu de tenue s'il vous plaît, mes chers collègues.

M. RESPAUD. -

Bref, il y a beaucoup de réflexions, beaucoup de mots, mais peu d'actions, ou des actions qui sont en désaccord avec ce que vous mettez en place quotidiennement.

Voilà ce que je voulais vous dire, Mme FAYET.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération a le mérite de montrer que contrairement aux idées reçues Bordeaux n'abrite pas que des gens riches derrière ses belles façades 18^{ème}, mais que des quartiers entiers dans notre ville cumulent de lourdes difficultés sociales.

D'ailleurs le préambule du CUCS le signale. Je cite :

« Si globalement la Ville de Bordeaux ne présente pas les caractéristiques d'une ville fragile socialement, force est malheureusement de constater que les secteurs repérés comme sensibles lors du précédent Contrat de Ville le sont toujours. Le zonage proposé par l'Etat confirme en effet que les indicateurs (proportions d'allocataires CAF, niveau de revenu, taux de chômage, etc.) demeurent préoccupants dans les 7 quartiers prioritaires de la commune. » Fin de citation.

D'ailleurs, comment la Ville de Bordeaux pourrait-elle être un îlot épargné par la crise d'une société qui fabrique toujours plus de précarité, d'exclusion, d'insécurité sociale, où les inégalités, toutes les études le confirment, s'accroissent entre les franges les plus riches et les plus pauvres de la population ?

Rappelons-nous l'étude sur la fiscalité des Bordelais qui attestait un nombre accru d'exonérations pour faibles revenus et un nombre accru de ménages assujettis à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune.

Comment s'étonner que ces pauvres soient concentrés simplement dans 7 ou 8 quartiers quand la politique d'urbanisme depuis 50 ans sur Bordeaux a abouti à limiter les grands programmes de logements sociaux aux quartiers dits de banlieues communément appelés « les 3 B ».

Et si ces quartiers populaires ont concouru à façonner une Ville de Bordeaux étroitement liée autrefois à ses activités portuaires et industrielles, la casse industrielle a accentué au début des années 80 la paupérisation de ces populations.

Les logements sociaux qui représentaient un réel progrès pour les populations ouvrières déplacées de certains taudis de centre ville dans les années 60 et qui n'étaient qu'une étape d'occupation avant l'accession à la propriété pour certains, ou l'accès à un logement locatif plus grand ou avec jardin pour d'autres, ces logements sociaux petit à petit ont catalysé toutes les difficultés sociales liées au chômage.

Aujourd'hui le niveau de rotation dans ces logements est très faible, et certaines cités sont habitées par défaut.

Si la politique de la ville n'a rien réglé sur le fond depuis les années 80, on peut se demander ce qu'il serait advenu de ces quartiers si cette même politique de la ville n'avait pas existé.

Nous en sommes aujourd'hui à 7 quartiers, toujours les mêmes. Il nous faut donc travailler de manière structurelle sur les réalités de ces quartiers.

Première idée : la mixité sociale.

Je répète ce que j'ai déjà dit ici. La mixité sociale, pour nous, ce n'est pas simplement permettre à des populations plus aisées d'investir les quartiers pauvres, comme on le voit avec le boum de l'immobilier dans certains quartiers comme à la Bastide ou à Bacalan, mais c'est également permettre à des populations plus pauvres d'avoir accès à des quartiers plus cossus. Il n'est pas normal que les programmes de logements sociaux n'existent pas de manière beaucoup plus audacieuse dans certains quartiers de la Ville de Bordeaux, notamment au centre.

Deuxième levier : la réussite scolaire.

Mme BOURRAGUE en a parlé tout à l'heure à propos des ZEP. Mais Madame la députée, oui il faut que l'Assemblée Nationale donne tous les moyens à l'éducation prioritaire pour qu'elle continue à concourir à la limitation des inégalités, et en tout cas à faire en sorte que cette réussite scolaire puisse être partagée dans les quartiers qui en ont le plus besoin.

Là, je dois évidemment être interpellé par le fait que la politique aujourd'hui du gouvernement consiste à ne donner des moyens qu'à des quartiers dits « ambition réussite » et à ne pas approfondir les moyens pour l'ensemble des quartiers ZEP. Cela me préoccupe. Nous condamnons cette dérive.

Troisième levier : l'insertion de formation professionnelle.

Oui, il faut mettre plus de moyens. Les actions de la Mission Locale sont intéressantes. Nous les soutenons. Il n'empêche qu'elles ne concernent qu'un nombre trop limité de jeunes dans ces quartiers. Je rappelle que certains de ces quartiers catalysent un pourcentage de 40, voire 50% de jeunes en situation de chômage.

Le développement des services publics : là également ce sont souvent les services publics qui constituent des barrières à l'accroissement de l'exclusion dans ces quartiers. On peut se poser des questions sur les dérives concernant notamment le service public de la Poste. Nous avons à Bordeaux Nord un exemple très concret de la façon dont les directives nationales de la Poste et les restructurations départementales aboutissent à la fermeture de services publics en particulier entre midi et 2 h pour ce qui concerne la Poste de Bordeaux Dock, qui est en mouvement actuellement.

La culture et le sport, oui, sont également deux leviers importants à privilégier dans ces quartiers.

Pour ce qui concerne la culture on peut évidemment se questionner lorsqu'on voit que certaines structures théâtrales dont le Théâtre du Pont Tournant éprouvent des difficultés financières alors que ce dernier joue un véritable rôle de proximité dans un quartier populaire.

Même chose pour le sport où il s'agit aujourd'hui d'aider les petites structures à encore mieux être implantées dans ces quartiers, où, évidemment, il n'y a peut-être pas les mêmes ressources de bénévolat que dans les quartiers où les populations sont moins fragiles.

La prévention et la sécurité font partie des axes de chacun des quartiers que vous avez préconisés.

Oui, la prévention et la sécurité ça passe par l'aide à la prévention spécialisée, mais ça passe aussi de manière peut-être un peu nouvelle par un retour à l'îlotage.

J'écoutais hier un responsable syndical de la police qui insistait sur les dérives d'aujourd'hui consistant simplement à faire des opérations coup de poing qui n'avaient pour effet que de monter les jeunes contre la police, et il s'inquiétait de la rupture entre la police et la nation, en particulier sa jeunesse.

Il faut revenir à un véritable îlotage policier qui a disparu en même temps que la suppression de certains postes de police.

Enfin dernier axe : les transports.

Oui, Monsieur le Maire, oui, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ont permis que le tramway desserve ces quartiers prioritaires dans la Ville de Bordeaux. C'est un atout intéressant. Je pense que c'est également un levier d'égalité sur le territoire. Ce simple exemple est une réussite qu'il faudra poursuivre. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. CANOVAS.

M. CANOVAS. -

Quelques commentaires sur le volet de ce contrat de cohésion qui concerne mon quartier.

Bacalan, en effet, est un cas d'école. Qui aurait parié avant juin 95 sur l'avenir de ce quartier qui cumulait les handicaps : logements sociaux délabrés, friches industrielles, chômage endémique, équipements de quartiers désuets, enclavement géographique, particularité telle que le Village Andalou, délinquance, phénomène de bandes, économie parallèle.

12 ans après les intervenants de tous bords ont su unir leurs forces. Leur action conjointe a contribué indéniablement à rendre ce quartier village agréable et attractif, même s'il reste du pain sur la planche, d'où l'intérêt de proroger ce contrat.

Le travail de tous en bonne intelligence nous a permis de traverser sans encombre des avis de tempête comme celui de la crise des banlieues de l'automne 2005.

Je crois que c'est l'aspect partenarial et transversal des actions menées au fil du temps qui est le déterminant de cette réussite. Le monde de l'éducation – dont fait partie M. MAURIN – les associations, les habitants, les intervenants sociaux, les collectivités, la police, la justice, les acteurs du monde culturel, tous ces partenaires à qui nous devons rendre hommage pour leur ténacité et leur professionnalisme ont su travailler de concert, certes avec un excellent chef d'orchestre. Le résultat est là.

En tout cas tout ce qui nous est proposé dans ce contrat correspond à des actions et à des objectifs très concrets et réalistes et non pas à du blabla. Certes le jargon de l'action sociale est un peu rébarbatif, mais il faut quand même traiter avec respect et non mépris le travail de rédaction de nos fonctionnaires.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en préambule, la solution à beaucoup de problèmes ponctuels décrits dans l'ensemble de ce contrat passe par le traitement accordé à trois problèmes de notre société : l'éducation, l'emploi, le logement. Tant que ces trois problèmes ne seront pas pris en compte et réglés rien de durable ne pourra être établi.

Pour entrer dans le détail de ce contrat proposé je ferai quelques remarques concernant plus particulièrement les quartiers Nord de Bordeaux : Bacalan, le Lac, les Aubiers, classés première catégorie dans l'échelle des priorités.

Ma première réflexion concernera l'implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage.

En effet, il nous faut être attentifs à l'encadrement social et scolaire. 15 emplacements à raison de 2 caravanes, cela implique au minimum 60 enfants à intégrer dans les différents établissements scolaires du quartier de Bacalan. Donnons-nous les moyens de les répartir dans les différentes écoles de proximité. Pas d'écoles ghettos. Il nous faut renforcer l'encadrement scolaire et périscolaire de ces élèves. N'oublions pas que dans ce secteur les établissements sont classés ZEP.

Vous me direz, Monsieur le Maire, que ce n'est pas vous qui avez un pouvoir décisionnel au niveau de l'Académie, mais je pense que vous pouvez encore faire valoir votre rôle de maire pour appuyer la demande des différents habitants qui sont concernés par ce problème.

Ma deuxième remarque concernera la propreté de ces quartiers.

Historiquement les décharges publiques étaient installées dans ces quartiers. Les terrains vagues et en friche industrielle incitent les gens peu civiques à se débarrasser de leurs déchets, et ce n'importe où.

Les activités de ferrailage et de casses autos plus ou moins légales n'incitent pas leurs acteurs à faire la démarche de déposer en déchetterie le reliquat du désossage de voitures de provenance douteuse.

Il serait souhaitable d'inciter les propriétaires de locaux vacants ou de terrains vagues à sécuriser ou à clôturer leurs biens, à charge pour eux de procéder à l'enlèvement des déblais s'ils ne le font pas. L'installation anarchique de campements de gens du voyage sur ces terrains en serait réduite.

D'autre part, l'implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage permettra l'intervention systématique des forces de l'ordre afin de dégager certains terrains occupés illicitement.

Sur un autre point, concernant le plan d'actions sur les différents quartiers il est fait état d'une volonté de favoriser à tous l'accès des équipements sportifs.

Depuis 2001 que je suis élue, ainsi que mes collègues de l'opposition, nous avons soulevé le problème des structures sportives, stades, etc., qui sont systématiquement fermées quand il n'y a pas de matchs de foot ou d'autres activités, ou voire même pas de concierge. Résultat, si je prends l'exemple de Charles Martin, pas de match de foot le dimanche : pas d'accès au terrain de tennis ni à la piste d'athlétisme, donc pas de sport si ce n'est dans la rue.

A toutes fins utiles je signale qu'il existe une piste de bicross inutilisée depuis maintenant une bonne vingtaine d'années au bout de l'avenue du Dr. Schinazi. Cette structure ne pourrait-elle pas être remise en service ?

En ce qui concerne le plan d'amélioration de la sécurité permettez-moi un tant soit peu de m'insurger sur la proposition de, je cite : « mobiliser les habitants sur leurs propres capacités et légitimités d'intervention ».

Ce n'est pas aux habitants victimes des agissements délictuels de quelques individus, ni aux correspondants de quartiers de se substituer aux forces de police pour assurer leur sécurité. C'est une mission régaliennne de l'Etat. Nous n'avons plus d'îlotiers, nous n'avons plus de bureau de police et vous nous proposez ni plus ni moins une milice d'autodéfense. Non merci.

Par rapport à la délinquance sur le quartier, elle est bien localisée. Peut-être qu'une politique de dérangement systématique par les forces de l'ordre influencerait sur l'activité illicite, en particulier le trafic de drogues.

Quelques points chauds. Vous avez pu constater vous-même, Monsieur le Maire, lorsque vous vous êtes promené sur le quartier de Bacalan ce que les habitants du quartier vivaient au quotidien.

Pour les points chauds, je vais vous en citer quelques-uns : parking de l'école Labarde, sous le pont d'Aquitaine, chemin Lafitte, rue Joseph Brunet au droit de la cité du Port de la Lune... etc. Tous les habitants du quartier sont au courant. Il n'y a que la police qui ne voit rien.

Pour conclure, il est stipulé qu'un comité de pilotage auquel seraient associés les élus des quartiers dits prioritaires – le quartier de Bacalan / Bordeaux Nord en fait partie – se réunira une fois l'an. Nous y serions soi-disant associés. En tant qu'élue concernée je souhaiterais réellement y participer.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme NABET ;

MME NABET. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une intervention rapide et générale.

Le document qui nous est présenté est conséquent. Le travail effectué par les services est important : des plans d'actions sur les quartiers prioritaires. Cependant les objectifs du politique qui est le véritable chef de projets ne sont pas très lisibles.

Le CUCS, puisqu'il faut l'appeler ainsi, aurait pu être le contrat des contrats. Il n'en est rien.

Le CUCS aurait pu constituer le socle d'un projet solidaire de territoire. Il n'en est rien ;

Le diagnostic partagé aurait pu vraiment être partagé et donner lieu à un débat au sein du Conseil Municipal. Dans une commission réunie on aurait pu voir la transversalité. La vraie de vraie. Il n'en est rien.

Comment ces quartiers vont-ils être réinsérés dans la ville ? Quelles sont les perspectives ? Voilà ce qu'on aurait aimé lire et voir.

Et puis un axe, à mon avis, est à rajouter, c'est celui de la mise en œuvre.

Voilà ce que j'avais envie d'apporter.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. COLOMBIER.

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, ce contrat touchant à la politique de la ville est un contrat de plus et fait partie d'une batterie de dispositifs touchant comme par hasard les quartiers dénommés de façon très politiquement correcte « quartiers sensibles de Bordeaux » à savoir, je les cite : Bacalan, Bastide, Benauges, Chartrons Nord, Grand Parc, le Lac, Saint-Michel, Saint-Jean / Belcier / Carle Vernet.

Un contrat de plus, vous dis-je, se voulant une synthèse assez vague des actions de la politique de la ville dans les années précédentes et la continuation d'un certain nombre d'actions nouvelles ou anciennes.

Ce contrat pourrait s'appeler en fait : « contrat tendant à minimiser l'échec patent de la politique sociale de l'Etat Français depuis des décennies ».

En effet, la cohésion sociale, il y a belle lurette qu'elle a disparu dans ces quartiers notamment. Il s'agit d'un catalogue de recettes éculées avec quelques variantes selon les quartiers mais où l'on retrouve les mêmes pseudo-solutions qui ont montré leur inanité depuis des années. J'en veux pour preuve votre appréciation dans le préambule qui précise – je ne suis pas le premier à le citer - que « force est malheureusement de constater que les secteurs repérés comme sensibles lors du précédent Contrat de Ville le sont toujours », et cela fait des années.

Du reste la part d'actions nouvelles à initier, selon la terminologie du dossier, est beaucoup plus faible - il suffit de les reprendre - que les actions à accompagner ou à renforcer. En fait on continue avec les mêmes méthodes mais pour un même échec.

Si ce contrat constate longuement les problèmes récurrents et continus de ces 7 quartiers, l'analyse est évidemment incomplète sur un point majeur, à savoir une des principales causes d'une telle situation dans notre ville comme dans de nombreuses villes françaises, cause qui n'est jamais évoquée, jamais analysée tel un tabou que vous vous êtes imposé à droite comme à gauche, il s'agit de l'irrationnelle et gravissime politique d'immigration que vous avez menée dans ce pays et dans cette ville, responsable de la présence importante de populations étrangères qui ne s'assimilent pas, particulièrement dans ces quartiers.

Sinon, pourquoi vouloir traiter ces 7 quartiers en priorité et non d'autres secteurs de Bordeaux ?

Comme d'habitude, je le répète depuis des années dans cette enceinte comme dans d'autres, vous vous attaquez aux conséquences de l'immigration, et elles sont bien souvent négatives, ce dossier le prouve, mais vous ne vous attaquez jamais aux causes. Alors comment voulez-vous résoudre le problème ?

Certaines opérations de cadre de vie, de circulation, d'équipements urbains, d'habitat, de réaménagement de quartiers peuvent avoir tout à fait notre approbation dans une politique d'aménagement et de modernité dont toute ville doit bénéficier.

De même des actions en faveur des personnes âgées et de la Propreté.

Tout ceci entre parfaitement dans le cadre d'une action municipale qui à mon avis a trop tardé jusqu'à présent malgré les effets d'annonce dans ces zones-là.

Mais en revanche, je cite : « créer des structures d'écoute de la population pour des problèmes de logement », c'est bien, mais cela fait sourire, elles existent déjà depuis longtemps. Pas besoin d'en recréer quand on sait que dans ces quartiers le parc immobilier est pour partie tenu par des offices d'HLM et que certains donnent en priorité des appartements à des familles d'origines étrangères selon les critères suivants : ces familles viennent de pays pauvres, c'est vrai, souvent très pauvres, et sont donc demandeuses d'un logement. Ayant peu de ressources ces dernières deviennent prioritaires. Elles ont souvent un nombre important d'enfants, autre critère d'attribution.

Mais dans notre pays, les nationaux, les Français, étant traités à égalité avec les étrangers, les non nationaux, il est évident que ces derniers passent avant.

Les familles françaises attendent donc des mois, pour ne pas dire souvent des années, en l'attente d'un logement.

Je ne m'appesantirai pas sur le principe de la préférence étrangère mis en place et dénommé « discrimination positive » dont se revendique haut et fort Nicolas Sarkozy, pour vous dire qu'il s'agit-là d'un autre critère d'attribution supplémentaire qui marche bien, et même très bien !

Quand on sait aujourd'hui que 350.000 à 400.000 nouveaux étrangers entrent légalement dans notre pays, que selon l'OCDE 1.200.000 clandestins y résident en toute illégalité et bénéficient des soins gratuits, de diverses allocations sociales, on ne s'étonnera pas que tous les contrats de cohésion urbaine possibles, d'habitat et vie sociale, de contrat de ville, de développement social des quartiers - je cite des dossiers bordelais - tous ces contrats n'y feront pas grand-chose et ne sont pas à la hauteur de la gravité de la situation.

On ne s'étonnera pas des problèmes, je cite le dossier : de sexisme, de violence générale, de violences infra-familiales, de drogue, d'insécurité quotidienne, de tension - il suffit de vous rappeler ce qu'ont dit les orateurs qui m'ont précédé qu'ils soient de votre majorité ou de l'opposition - qui touchent de manière de plus en plus importante ces quartiers.

Vos recettes du type : « médiation par les pairs - entendez-là les grands frères, soyons clairs - de jeunes en tant que vecteurs de messages, de projets de médiation sociale », ne pourront pas grand-chose tant qu'on ne s'attaquera pas aux causes du phénomène, à savoir l'arrêt de toute immigration déjà illégale, puis légale dans notre pays et donc à Bordeaux.

En fait, c'est vouloir vider une baignoire aux robinets grands ouverts avec une petite cuillère, et ceci indéfiniment !

La grande partie de ce dossier fait preuve d'une auto-satisfaction en total décalage avec les résultats toujours escomptés et peu réalisés. Elle évoque, je cite : une lisibilité, un ancrage territorial connu, un assembleur social de territoires... Mais ces qualificatifs pompeux ne cachent pas l'échec de la politique de la ville qui n'est qu'un cautère sur jambe de bois.

Enfin, aucun chiffrage, aucune synthèse financière sur les années précédentes n'apparaît dans ce dossier, et pour cause. La multiplication de plans, de contrats, de conventions, serait révélatrice de sommes énormes englouties pour acheter une très relative paix civile sur des territoires urbains entiers.

Je vous le rappelle - elles ont été citées tout à l'heure - les émeutes de novembre 2005, ou la Gare du Nord il y a quelques jours, sont là pour rappeler l'échec de vos politiques et le climat explosif qui règne dans ces quartiers.

Vous êtes dépassés, je vous le dis très tranquillement, et vous recueillez les fruits de ce que vous avez semé.

Je rappellerai une fois de plus que les responsables de cette situation ne sont pas les populations immigrées elles-mêmes mais les responsables politiques de ce pays et de cette ville.

Séance du lundi 2 avril 2007

Je voterai contre ce contrat qui ne correspond à aucune solution fiable et de bon sens et n'est évidemment pas à la hauteur du gravissime problème de désintégration sociale que vit notre pays et certains quartiers de Bordeaux.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, tout d'abord un mot à propos de ce qu'a dit Mme BOURRAGUE concernant le quartier Chartrons / Haussmann. J'avoue que lorsque j'ai entendu ma collègue se faire l'avocate des espaces verts et des places pour ce quartier, les bras m'en sont tombés.

Je rappellerai à Mme BOURRAGUE que le quartier Haussmann notamment s'est fait dans les années 2000 / 2002 et que visiblement ça ne lui avait pas posé de problèmes de laisser faire ces constructions, elle ne s'est jamais interrogée, elle n'a jamais alerté sa majorité sur la problématique de ce quartier.

Je rappelle que ce quartier a bénéficié il y a peu de temps d'une extension qu'on appelle le quartier Haussmann. Que pour ce quartier, Monsieur le Maire - j'ai le regret de vous le dire - visiblement Mme BOURRAGUE va dans mon sens - vous avez signé tous les permis de construire.

A notre sens ce quartier est le type même de quartier qui aurait mérité une requalification dès le départ. Je m'explique.

Aujourd'hui, comme l'a dit très justement Mme BOURRAGUE, on se retrouve avec un quartier sans places, sans jardins, si ce n'est un jardin de poche, sans pelouse, avec les enfants qui jouent entre les voitures. Bref, des enfants qui ne connaissent comme seul grand espace que le parking du centre Leclerc Saint-Louis.

Il est regrettable que vous n'ayez pas pensé ce quartier dans sa globalité dès le départ, c'est-à-dire de Ravesies aux Chartrons, plutôt que d'avoir lâché ces terrains aux promoteurs sans vision d'ensemble.

Alors effectivement aujourd'hui il nous faut réparer ces erreurs et mettre en place, je cite le document : « une réflexion sur les liens entre ces deux secteurs ». Aujourd'hui il nous faut réparer et mettre en cohérence deux secteurs qui dès le départ auraient dû être mis en lien, en cohérence.

Je trouve que c'est beaucoup de temps perdu et beaucoup d'argent de la politique de la ville.

Mais je souhaiterais développer un point qui m'est cher, je veux parler du sport dans ces quartiers.

Que constate-t-on depuis 30 ans en matière de sport dans cette ville ?

Une aide ciblée en fonction des amitiés et des intérêts politiques. Prenons l'exemple des maisons de quartiers : anciens patronages, ceux-ci se sont développés partout si ce n'est sur les quartiers dont on parle justement aujourd'hui.

De la même manière les infrastructures sportives, les équipements et par là même les associations sportives sont malheureusement généralement fort absentes de ces quartiers dont on parle aujourd'hui.

Pas de gymnase à Bacalan, à Belcier, à Saint Michel. De même pas de maisons de quartiers sur la Bastide ou sur Saint Michel, et de ce fait très peu de présence d'associations sportives sur ces quartiers. Autant de manques qui influent sur l'accompagnement sportif ; et nous savons tous que le sport – plusieurs intervenants l'ont dit ici – est un formidable lien social qui est d'ailleurs le sujet de cette délibération.

Je l'ai déjà dit, ces quartiers méritent d'avoir des équipements dignes de ce nom, ce qui permettra de développer les associations sportives et la pratique sportive.

Je vous avez interpellé, Monsieur le Maire, sur ce sujet. Vous m'aviez déclaré que des animateurs sportifs seraient recrutés sur ces quartiers. Ainsi 10 animateurs devaient être recrutés. Ce recrutement n'a visiblement pas été à la hauteur des attentes. Seuls 5 animateurs opèrent actuellement sur ces quartiers : Lac, Grand Parc, Chartrons, Le Tauzin. Mais ces animateurs n'étant malheureusement rattachés à aucune structure, le résultat s'en est visiblement ressenti. Erreur de recrutement, ou plutôt erreur de stratégie.

Toujours est-il que ces 5 contrats avenir ne sont même pas mentionnés aujourd'hui dans ce document, document qui est censé être soi-disant transversal. Je dois dire que la Direction des Sports a omis d'intégrer cette opération.

Je persiste à croire qu'il est temps de revoir votre politique sportive. Cette politique sportive repose sur votre choix de déléguer aux associations, justement, cette politique sportive.

Ce choix aurait très bien pu être judicieux si les équipements et les associations étaient équitablement répartis sur les quartiers de Bordeaux. Or ce n'est pas le cas. Des déséquilibres existaient et n'ont jamais été rattrapés du fait de ce choix de déléguer aux associations.

Je résume. Plus il y a d'équipements, plus il y a d'associations sportives qui interviennent auprès des riverains, auprès des scolaires, et donc plus il y a de moyens mis en place par la ville. Et la ville subventionne qui ? Les associations qui sont en place. Mais malheureusement sur ces quartiers il n'y a pas d'associations en place donc personne n'est subventionné et la politique sportive sur ces quartiers est relativement un désert.

Ainsi des quartiers et des écoles sont mieux lotis que d'autres. La pratique sportive des populations n'est pas la même si l'on habite Bacalan ou Saint-Augustin, n'est pas la même si l'on habite Belcier ou Saint-Seurin / Fondaudège. Cela fonctionne très bien sur les quartiers richement dotés. Cela reste du bricolage sur les quartiers en déficit d'équipements et par là même en déficit de structures associatives.

Du reste cela se ressent fortement dans les plans d'actions proposés dans ce document, que ce soit à la Bastide, à Bacalan, au Lac, à Saint-Michel, bref sur les quartiers qui sont en manque de sport du fait d'une politique qui n'a jamais su répondre aux attentes de ses habitants, qui a mis en place une stratégie de laisser-faire.

Monsieur le Maire, nous regrettons vos choix politiques en matière d'accompagnement sportif en vous incitant à faire un effort d'équipements sportifs pour les quartiers dont on parle aujourd'hui.

M. LE MAIRE. -

Mme NOËL.

MME NOËL. -

Monsieur le Maire, je voudrais revenir un instant sur le dispositif du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Ce dispositif qui succède au Contrat de Ville, comme l'indique la circulaire de 2006, doit comporter un projet urbain de cohésion sociale au sens des objectifs fixés par la loi Borloo. Il doit contenir des programmes d'actions pluriannuelles, mais avec des objectifs précis, lisibles, et qui précisent également - c'est important - les engagements de chacun des partenaires. Enfin il doit préciser les modalités de mise en œuvre.

Au vu de la délibération qui nous est proposée il nous semble que cette notion de projets soit très absente et qu'en fait le CUCS se réduise plutôt à un simple programme d'actions sans qu'il y ait une vraie lisibilité sur les contours d'un projet social urbain.

Autre point. Dans les actions qui sont listées il me semble également qu'on ne voit pas très bien comment se fait l'articulation entre le CUCS et les autres politiques structurantes qui doivent être liées. On ne voit pas très bien le lien entre le Contrat de Cohésion Sociale et la politique du logement, la politique de l'emploi et l'urbanisme.

J'ai bien noté comme vous l'indiquiez, Mme FAYET, que la Direction du Développement Social Urbain de la Ville était en prise avec un réseau d'acteurs sur le terrain, qu'elle jouait donc ce rôle d'assembleur social et en ce sens qu'elle permettait en effet à des acteurs de terrain de trouver un cadre qui leur permette de sortir de leur isolement, qui leur permette de réaliser un maillage sur un quartier, et c'est ce maillage qui fait force d'entraînement et qui génère une dynamique.

Autant il semble qu'en effet ce travail qui a été mené dans le cadre de la politique de la ville induise cette dynamique, autant on a l'impression qu'à l'intérieur des services de la ville cette dynamique n'existe pas, et ce partenariat n'existe pas véritablement.

Deux petites exemples qui sont d'ailleurs indiqués dans la note si on la lit d'un peu près.

On a d'une part la Direction du Développement Social Urbain, et on a de l'autre côté le PLIE, Plan Local d'Insertion par l'Economique. Alors que la majorité des publics du PLIE sont dans ces quartiers prioritaires, le PLIE, lui, n'a pas d'ancrage sur le territoire, et on ne voit pas le lien entre le dispositif du PLIE et le dispositif du CUCS.

On pourrait dire la même chose pour ce qui concerne la Mission Locale. D'un côté la Mission Locale, de l'autre le CUCS. Chacun travaille avec son propre dispositif. Les actions sont segmentées au sein de la Ville.

Au-delà de ce problème qui est à mon avis extrêmement important, l'autre problème que j'évoquais tout à l'heure, et celui-là il est totalement majeur, c'est le lien aux autres politiques urbaines.

Un certain nombre de quartiers, la Benauges, Belcier et d'autres, font actuellement l'objet d'études d'urbanisme assez poussées. On a l'impression que d'un côté il y a ces études urbaines et que d'un autre côté il y a une politique du logement, une obligation de faire en matière de logement, une répartition du logement social, d'autres logements à caractère moins social, d'accession, etc., et que ce dispositif ne semble pas du tout concerner ces quartiers.

En d'autres termes quels sont ces éléments de politique au plan de l'urbanisme et au plan du logement ? Comment se retrouvent-ils sur chacun des quartiers considérés où là on ne voit apparaître que les actions dans le cadre de la Cohésion Urbaine et Sociale ?

Cela me semble être des problèmes majeurs d'articulation qui peuvent expliquer aussi que ces quartiers ont du mal à devenir de vrais morceaux de ville. Parce que c'est bien vers ça qu'on essaye d'aller, faire en sorte qu'il s'agisse de quartiers banalisés, de morceaux de ville avec une politique des transports, avec des services publics, avec une politique du logement, etc.

C'était le point majeur que je voulais évoquer.

Le deuxième point, il a été évoqué également, c'est qu'il n'y a pas de chiffrage. Combien coûte le Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour la ville, et combien coûte-t-il globalement ?

Quelle est la part de chaque partenaire dans ce Contrat Urbain de Cohésion Sociale ?

C'est un multi-partenariat avec l'Etat, la Communauté Urbaine, la Ville, le Conseil Général, le Conseil Régional. Quelle est la part de chacun ?

Quelle est l'articulation intercommunale avec l'Agglomération bordelaise ?

Bref, autant d'éléments qui sont extrêmement défailants.

Mais en tout cas une politique se mesure aussi aux montants financiers alloués à ladite politique, et là en l'occurrence on n'a aucune idée de l'enveloppe qui est affectée à cette politique sur les quartiers.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, j'ai laissé parler chacun bien au-delà de son temps de parole. J'observe que la concision est un art extrêmement difficile. J'entends répéter parfois trois fois la même chose dans la même intervention... C'est comme ça.

Simplement il ne faut pas que dans les réunions de présidents de groupes vous me disiez : ce soir on va boucler à 17 h, comme je l'ai entendu dire tout à l'heure à midi et demi. Il est 17 h et on a vu 3 dossiers...

Alors très bien. Continuons comme ça. Pour ma part j'ai tout le temps qu'il faut. Mais je ne suis pas sûr que ça donne à nos débats toute l'efficacité qu'ils mériteraient.

M. GAUZERE veut dire un mot, puis M. DUCHENE, et je vais demander à Mme FAYET de répondre. Tant pis pour la Région, Madame...

M. GAÜZERE. -

Très rapidement pour rassurer M. MAURIN et Mme DIEZ.

Nous savons tous ici que la politique des écoles de la Ville de Bordeaux est vraiment ambitieuse. Elle est ambitieuse pour tous les quartiers, mais aussi pour les quartiers de Bacalan et des Aubiers, et elle s'accompagne aussi d'une volonté de l'Inspecteur d'Académie de promouvoir ces écoles et de faire en sorte que tout se passe bien.

Très prochainement nous devons faire avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie et son équipe une grande visite de toutes les écoles de ce quartier.

Voilà ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE. -

Merci de votre concision Monsieur l'Adjoint.

M. DUCHENE.

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, un mot pour évoquer ce qu'a dit M. PAPADATO par rapport à l'intervention de notre collègue Chantal BOURRAGUE.

Je lui rappelle que sur cette opération Haussmann nous avons un petit square qui se situe derrière l'école Sousa Mendès. Il est effectivement assez petit. Nous avons un beau square qui est assez grand à côté de la résidence Leybardie, le jardin Chantecrit. Il y a la belle opération du jardin Tasseur(?). Et il y a aussi bientôt le tram qui va fonctionner. Les habitants de ce quartier pourront se rendre au Bois de Bordeaux.

Peut-être qu'aujourd'hui on ferait différemment sur une ZAC de cette dimension, mais en tout cas on ne peut pas dire qu'il n'existe rien. Il y a une école, il y a un petit square, il y a un parc plus grand. C'est assez équilibré finalement.

M. LE MAIRE. -

Et puis il y a un critère qui ne trompe pas. Il m'est arrivé de discuter avec les personnes qui habitent dans ce quartier, je n'ai pas observé qu'elles étaient malheureuses. Elles sont plutôt satisfaites de ce qui s'y passe.

Mme FAYET pour répondre si vous le pouvez à toutes les interventions qui ont été faites, ou à une partie en tout cas.

MME FAYET. -

Monsieur le Maire, je pense que je ne vais pas entrer dans le détail de toutes les interventions que j'ai trouvées extrêmement intéressantes. J'ai pris beaucoup de notes mais je ne pourrai pas répondre à chacun.

Je me réjouis néanmoins de l'intérêt qu'ont porté les uns et les autres à ce dossier.

Quelques éléments à caractère général.

Sur la question des chiffres qui a été beaucoup soulevée, effectivement c'est un débat que j'ai eu avec les services. Est-ce qu'on met sur chaque quartier des indicateurs qui sont basés aujourd'hui sur le recensement de 1999, donc qui ne veulent plus rien dire ? On a fait le choix effectivement de ne pas mettre des chiffres qui ne voulaient pas dire grand-chose. Par contre je m'engage quand on aura les chiffres du recensement en 2008, à refaire un état des lieux.

Mais il est évident que cette politique de la ville ne peut pas se mesurer par exemple sur la seule baisse du taux de chômage qui est due à bien d'autres critères que l'action que l'on peut mener sur le terrain.

Donc je crois qu'il ne faut pas tout mélanger et que la mesure des résultats dans ces politiques-là est assez difficile même si des indicateurs peuvent être donnés.

Ce qui me réjouit c'est d'entendre des appréciations plus qualitatives comme celles de Bruno CANOVAS qui connaît bien son quartier et qui voit en 12 ans le travail qui a été fait, ce qui n'est pas le seul fait de cette politique de la ville mais la convergence de l'ensemble des politiques municipales.

Sur le financement, pas de chiffres non plus. Vous savez très bien que le budget de l'Etat est soumis à un principe d'annualité. Là il s'agit d'un contrat avec l'Etat, donc on est dans des orientations 2007 / 2012. Bien malin celui qui pourrait dire quel sera en 2012 le financement du CUCS de la part de l'Etat ou même de la ville. Donc on est volontairement ici dans de grandes orientations. Vous le savez très bien.

Par contre chaque année nous déclinons un plan d'actions. Vraisemblablement au Conseil Municipal de juin on aura un plan d'actions chiffré avec des objectifs beaucoup plus concrets et des engagements financiers à la fois de la ville et des autres partenaires. Mais ce plan d'actions ne peut être qu'annuel.

Deuxièmement, je crois que les interventions des uns et des autres ont montré qu'effectivement cette politique était au croisement de toutes les politiques de droit commun. On a parlé urbanisme, logement, propreté, sport, réussite scolaire, développement économique, police, justice... Il est évident que c'est la convergence de toutes ces politiques, mais en même temps cette politique ne peut pas répondre aux dysfonctionnements qui existent par ailleurs dans toutes les grandes politiques de droit commun.

Ce serait faire un mauvais procès à cette politique de la ville, ou à ces Contrats Urbains de Cohésion Sociale que de dire qu'elle a échoué parce qu'il y a toujours du chômage, parce que le nombre de bénéficiaires du RMI augmente, ou que le taux d'infractions n'est pas formidable dans tous les quartiers.

Je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. Il faut s'attacher à une politique qui est modeste, qui semble avoir bien réussi sur le plan du partenariat externe, du travail avec les associations qui, encore une fois, se sentent connues, reconnues, qui disent elles-mêmes qu'elles sentent ce pacte de confiance avec la ville. C'est très important pour ces toutes petites associations de quartiers.

Il y a à progresser - beaucoup l'ont dit, notamment Marie-Claude NOËL - sur le partenariat interne. Mais je souligne qu'il existe, qu'il est fort, même s'il n'est pas visible, avec le service des Espaces Verts, avec le service Propreté, avec la DGAU. Mais on a toujours à progresser. Il y a toujours des marges de progrès, fort heureusement. Donc il faut travailler là-dessus sur 2007 / 2012.

Et j'allais dire que le travail de l'équipe politique de la ville est très modeste et ingrat à cet égard parce qu'ils sont là pour faire remonter les besoins des habitants, remonter les besoins des quartiers, mais ils sont tiraillés entre les demandes des habitants qui correspondent toujours à une espèce d'idéal, et le principe de réalité de nos politiques publiques qui ne peuvent pas répondre à tout dans l'immédiat et de manière exhaustive.

Ce tiraillement quotidien auquel fait face l'équipe de la politique de la ville, je voudrais pour cette raison leur rendre hommage parce que malgré tout, avec beaucoup de modestie, beaucoup d'humilité ils font un travail très efficace dans les quartiers. Les habitants et les élus de quartiers savent le reconnaître. Donc il faut vraiment rendre

hommage à Véronique DELANNOY, à Patrick TOURNACHE et à toute leur équipe pour la qualité de ce travail.

Je serai, bien sûr, attentive à toutes les observations des uns et des autres. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame l'Adjointe.

C'est vrai qu'on ne peut pas attendre de cette politique plus qu'elle ne peut donner, mais elle a déjà donné des résultats importants.

M. JAULT évoquait tout à l'heure la zone franche urbaine. Sans doute les objectifs fixés pour le recrutement de jeunes du quartier n'ont-ils pas été atteints, mais globalement c'est une réussite incontestable et d'ailleurs incontestée.

Je voudrais moi aussi rendre hommage à l'équipe. C'est un travail difficile. Ces procédures sont extraordinairement complexes. Il faut souvent être un grand spécialiste pour y comprendre quelque chose, mais ils le font avec beaucoup de dévouement et beaucoup de force de conviction. Je crois qu'ils n'ont pas lieu d'être humbles. Ils devraient être fiers de l'action qui est ainsi conduite.

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DE M. COLOMBIER